

Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados



Se mobiliser pour être efficace



Depuis 8 ans, les agriculteurs du sud du département se livrent à une prophylaxie exigeante, contraignante, mais nécessaire. Depuis fin janvier, l'inquiétude et les interrogations sont grandissantes suite à la confirmation de 5 nouveaux cas de tuberculose.

Pour cette raison, j'ai sollicité auprès de M. le Préfet la tenue d'une réunion avec les acteurs concernés, car les efforts de la Profession doivent être soutenus par la mobilisation de tous les services de l'Etat, et en premier lieu de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

L'accompagnement des femmes et des hommes touchés dans leur exploitation doit être exemplaire. Les impacts économiques doivent être indemnisés à hauteur de l'ensemble des préjudices, le départ des animaux doit se faire dans des délais les plus courts possibles entre les premiers et les derniers départs. A cela s'ajoute l'attention toute particulière à porter, face au traumatisme subi.

Malheureusement, les efforts devront être soutenus, répétés et sur la durée. Ils devront également être partagés et surtout menés avec la même détermination par nos partenaires de lutte. Services de l'Etat, organismes d'élevage, vétérinaires, acteurs de la faune sauvage... votre mobilisation sans faille est indispensable !

Jean-Yves HEURTIN • Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

ACTUALITÉ

Brèves de session du 9 mars 2021

Une session où actualité et thème choisi pour la table ronde ont été pleinement en phase : d'où les échanges nourris pour les élus et leurs invités lors de la séquence dédiée à la faune sauvage et ses impacts sur l'agriculture. Retour sur l'essentiel.

Une actualité dominée par la tuberculose bovine : avec 5 cas avérés et 1300 bovins impactés, en lien avec une zone géographique touchée il y a 2 ans, les réactions et l'émotion sont vives. Prophylaxie, surveillance de la faune sauvage, traitement sans faille des cas de divagation de cheptel, mobilisation de moyens et réactivité sont de mise. Le déclenchement d'une réunion du COPA -Comité des organisations professionnelles agricoles- du Calvados par la Chambre, puis sa demande de rencontre avec Mr le Préfet traduisent l'inquiétude et l'impatience de la profession.

La table ronde « faune sauvage » rassemblant les différents acteurs du territoire : Conseil Départemental, Fédération des Chasseurs, Louvetiers, Fredon, GDS, Chambre d'agriculture et DDPP.

Les chiffres sont sans équivoque : l'activité agricole est impactée par des espèces sauvages en excès : le sanglier est à l'origine de plus de 99 % des dégâts

avec une mention spéciale pour le Pays d'Auge qui concentre l'essentiel des zones non chassées. Plus de 1, 1 million d'€ ont été sollicités et ont donné lieu à des indemnisés de 656 000€.

D'autres espèces comme les corvidés, chevreuils et ragondins suscitent de l'inquiétude au vu des dégâts croissants. Le blaireau est l'objet d'une attention toute particulière, en tant que possible vecteur de la tuberculose bovine. Alors, quels moyens mettre en œuvre collectivement pour réduire la pression ? A ce stade, il importe de renforcer le dialogue entre les différents acteurs pour agir de façon concertée. Nul ne peut agir seul !

Plusieurs pistes sont à travailler : surveillance du territoire en lien avec les collectivités et signalement des espèces, montée en puissance des prélèvements d'animaux et analyses, enquêtes recensant les dégâts par espèce à relayer dans les différents réseaux, communication auprès du grand public (vous trouverez celle relative aux corvidés et étourneaux



ci jointe) afin d'expliquer la nécessaire régulation des espèces et les risques sanitaires, formation de piégeurs... Toutes ces actions pourraient à court terme faire l'objet d'un plan d'actions concerté, piloté par un COPA spécifique faune sauvage.

Le bilan d'activité et le résultat 2020 de la Chambre d'agriculture, successivement présentés avec vote du compte financier à l'unanimité. A noter, la situation budgétaire saine, résultant d'une activité soutenue, d'une gestion rigoureuse et d'arbitrages financiers.

Elisabeth Pirat
02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr

JURIDIQUE

PAC 2021 : le traditionnel transfert des DPB

Depuis le 16 mai 2020, si votre exploitation a connu des modifications, il est nécessaire de mettre à jour votre portefeuille de droits à paiement de base (DPB) pour la campagne 2021.

Les formulaires doivent être complétés et déposés pour le 17 mai 2021 au plus tard à la DDTM avec toutes les pièces justificatives.

Ils permettent de réaliser les transferts de DPB suivants : en accompagnement de foncier, sans accompagnement de foncier ou en accompagnement d'un transfert indirect de foncier. Ou encore : héritage/donation d'exploitation, fin de bail ou de mise à disposition de DPB, renonciation à des DPB au profit de la réserve.

Points d'attention

Le transfert ne peut avoir lieu qu'au profit d'agriculteurs au 17 mai 2021. Pour compléter les formulaires vous aurez besoin des numéros d'îlots PAC 2021 et du PACAGE de l'ancien exploitant. Les formulaires devront être signés en 3 exemplaires originaux minimum, dont 1 est à envoyer à la DDTM avec les pièces justificatives.

En cas de mise à disposition au profit d'une société, le couple associé/société est le repreneur et donc les DPB seront transférés à la société exploitante. Les transferts de DPB seuls (sans foncier) font l'objet d'un prélèvement de 30% sur la valeur unitaire des droits.

Un transfert indirect de foncier correspond aux cas de transferts entre fermiers successifs sur les terres ou en cas d'agriculteur sortant/fermier entrant ou fermier sortant/agriculteur entrant.

Comme en 2020, il est possible de transmettre le formulaire et les pièces justificatives en pièces jointes à la télédéclaration. Vous devrez fournir les originaux sur simple demande de la DDTM.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet telepac, rubrique formulaires 2021.

Céline Dureuil-Boullier
02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

PRODUCTION AGRICOLE ET CUMA

Une nouvelle Convention collective nationale

La FNSEA, la FNCUMA d'une part, les syndicats de salariés, CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO, d'autre part, ont trouvé un accord sur une convention collective nationale pour les entreprises de la production agricole et les CUMA. Cette convention, entrée en vigueur le 1^{er} avril, concerne les filières de la production agricole dans leur ensemble, ainsi que les CUMA.

Innovation majeure, cette convention collective met en avant une nouvelle classification des emplois basée sur les compétences. Elle établit également une grille nationale fixant les salaires minima et apporte d'autres avancées : heures de nuit, temps de déplacement, indemnité de départ à la retraite...

Cette nouvelle convention prévoit une

valorisation des emplois de l'entreprise et le positionnement des salariés selon cette valorisation. Elle concerne les emplois présents et toute embauche ultérieure. Trois nouveaux points figureront donc sur les bulletins de paie :

- l'intitulé de la convention de branche applicable : CCN production agricole et CUMA du 15/09/2020 (IDCC n°7024),
- la position du salarié dans la nouvelle classification : nouveau coefficient (= nb de points),
- la dénomination de l'emploi du salarié.

Si vous souhaitez en savoir plus et informer vos salariés, le site <https://convention-agricole.fr> présente toutes les facettes de cette nouvelle convention.

Filières de l'élevage : le PACTE Biosécurité et Bien-être animal peut accompagner vos projets d'investissement

Dans le cadre du plan de relance, une aide à l'investissement pour la Biosécurité et le Bien Être Animal (BBEA) est ouverte depuis le 2 mars dernier. Le deuxième appel à projet sera ouvert dès le 1^{er} mai prochain.

Ce dispositif s'adresse à TOUTES les filières animales, y compris la filière apicole, à l'exception de la filière équine. Il vise à accompagner les éleveurs qui souhaitent investir pour renforcer la prévention des maladies animales (biosécurité) et améliorer les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.



Les investissements éligibles sont variés : pour l'élevage bovin par exemple, il s'agit d'équipements pour la meilleure maîtrise de l'ambiance dans les bâtiments (température, humidité, lumière), d'équipements de contention, d'aménagements pour les sols et aires de couchage, d'accès aux pâtures.

Vous souhaitez une information sur cette aide ? Vous avez besoin d'un appui pour monter votre dossier de demande d'aide ? Contactez nos conseillers :

Eric FREMONT (Bessin-Plaine) :
06 83 12 02 29

Marie Cécile GAILLARD (Bocage) :
07 87 20 05 10

Marie GARETIER (Pays d'Auge) :
06 40 78 88 96

Pour en savoir plus, consultez notre page spéciale Pacte Biosécurité / Bien-être animal - à l'adresse : bit.ly/3sPSVUq - sur laquelle vous pourrez accéder à la liste des investissements éligibles, filière par filière.

Véronique Desaunais
02 31 70 25 23
veronique.desaunais@normandie.chambagri.fr

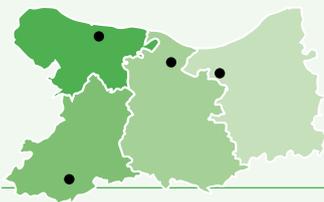


Aides aux petits investissements 2021

Dans le cadre de sa politique agricole, le Département du Calvados poursuit son soutien en 2021 aux exploitations agricoles à titre principal souhaitant bénéficier d'un projet agricole dont le montant est compris entre 1 000 € HT et 10 000 € HT, par une aide de 40%, bonifiée de +20% si labellisation AB ou HVE3, selon une liste déterminée d'investissements éligibles.

Nouveautés 2021 : filet brise-vent, robot repousse fourrage, bêche à ensilage de type LEST'O 500 (garantie UV 15 ans), récupérateur de chaleur et pré-refroidisseur. Consultez la liste via le QRCode ci-contre.





Bessin

Seulles, tous ensemble !

Des actions agricoles se dessinent dans le cadre du plan « Seulles, Tous Ensemble » de préservation et de valorisation de la Basse Vallée de la Seulles, coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels, et piloté par Seulles Terre et Mer et CDC Côte de Nacre.

Elles concernent prioritairement le périmètre pilote entre Creully-sur-Seulles et Courseulles-sur-mer où 270 hectares sont exploités en bord de Seulles par des agriculteurs.

Plusieurs axes de travail se dégagent : les problématiques sanitaires liées à l'exploitation en zones humides, la gestion des fossés et la gestion de l'eau au sein de parcelles humides, la valorisation du savoir-faire des agriculteurs, et leur rôle dans l'entretien de la vallée. Ou encore des aides pour le maintien de l'agriculture dans la vallée et la mise en place d'aménagements pour favoriser l'élevage sur les zones humides.

Concrètement, suite à cette rencontre avec les agriculteurs, sont envisagées : formation sur le parasitisme, gestion coordonnée des curages de fossés avec l'intervention d'entreprise, porte ouverte pour montrer les services rendus par les agriculteurs, évaluation des services environnementaux rendus par la valorisation agricole des zones humides, aménagement de points d'abreuvement et clôture.



Source : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

Ces actions répondraient à 2 attentes fortes des agriculteurs sur la valorisation de leur activité : un soutien financier à l'exploitation de la Vallée et l'accompagnement technique pour l'exploitation en zone humide.

Perrine Buchart
02 33 06 45 21

perrine.buchart@normandie.chambagri.fr

RÉGIONS

Bocage

Entraînez votre chien de troupeau !

La formation « Dresser mon chien de troupeau » a démarré le 11 mars à Roullours dans le Calvados. L'occasion pour les 5 participants d'échanger le matin sur leurs objectifs avec notre formateur, Denis PITEL, agréé par l'Institut de l'élevage. Elle se déroulera à raison d'une journée par mois jusqu'en juin, ce qui permet aux éleveurs de reproduire les exercices chez eux entre les sessions.

N'allez pas trop vite avec votre chien !

L'éducation a été abordée en 1ère journée: la marche au pied en laisse, le rappel, le stop. Le travail sur les bovins commence en 2nde séance. Cinq génisses sont placées dans un cercle entouré par un filet de protection pour le chien. Le formateur voit si le chien est à sa place, s'il se situe correctement et pas à côté de son maître. Puis, au fur et à mesure selon l'âge de l'animal, le filet est enlevé, et le travail se poursuit dans un couloir de la parcelle pour faire marcher le maître, le chien et les génisses.



De gauche à droite :

- Jimmy RIVIERE avec RIO un border de 9 mois
- Elodie ANFRAY, éleveuse qui nous accueille sur son exploitation pour les formations
- Denis PITEL, notre formateur
- Christine MAUPAS avec RAYA une border de 1 an
- Serge GIGANT avec PIPO un border de 1,5 ans
- Christelle MARIE avec RUBY un border de 5 mois
- Ludovic BERTIN avec OBELIX un beauceron de 2 ans

Il faut éviter d'aller trop vite avec votre chien. Vous pouvez être tenté de le mettre au travail très tôt mais de mauvaises habitudes, une peur ou un traumatisme peuvent remettre en cause sa carrière.

Céline Poret
07 85 44 43 99

celine.poret@normandie.chambagri.fr

Plaine

La Certification Haute Valeur Environnementale

La certification HVE vise à identifier et fédérer les démarches respectueuses de l'environnement. Elle valorise l'exploitation et ses produits auprès des pouvoirs publics, transformateurs, distributeurs et consommateurs.

Rencontre avec Mathilde VERMES, agricultrice et élue à la Chambre d'agriculture du Calvados, certifiée HVE depuis décembre 2020 :

Pourquoi cette certification ?

« La demande de mon négociant en oignons, qui avait le souhait de développer une gamme HVE pour répondre à ses acheteurs, a été le déclencheur. J'ai fait le choix de me faire auditer afin de m'adapter à ses besoins. Nous devons nous adapter à la demande du client et du consommateur, mais c'est parfois particulièrement difficile à réaliser sur son exploitation. On se demande jusqu'où on va nous « obliger » à aller ! »

D'autres intérêts ? « La Loi EGALIM impose au 1er janvier 2022, 50% de produits de qualité et durables en restauration collective dont HVE fait partie, ce qui m'offre la possibilité de développer ce débouché. »

Des conseils pour les futurs candidats ?

« HVE est à anticiper, il faut bien se préparer à l'avance. On repense les choix stratégiques sur les phytos, les mesures liées à l'environnement type couverts, haies, etc... et à partir de là il faut prendre conscience que l'on entre dans un processus d'amélioration continue. »

Elodie Hardy-Métayer
06 33 60 10 33

elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr

Des couverts d'interculture labellisés « Agrifaune »

Ces mélanges sont proposés par plusieurs semenciers (Caussade, Semences de France, Vivescia, Jouffray Drillaud, Soufflet, Ragt, Elliard) et disponibles dans les réseaux de distribution. La plupart comporte de 3 à 5 espèces, les doses de semis variant entre 6 et 30 kg /ha. Quel que soit le mélange choisi, l'important est de pouvoir le semer le plus tôt possible après la moisson, quitte à n'implanter que quelques bandes et semer le reste de la parcelle un peu plus tard avec un couvert plus classique.



FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences



Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Certification HVE : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et 3

Je valide ma certification environnementale de niveau 1 pour réduire les contrôles. Je me prépare pour HVE2 et HVE3. 2j : 10 et 17 juin à BAYEUX + FMD*

Emeline LEGROS
02 31 51 66 46

Utiliser les plantes et les huiles essentielles sur mon élevage - Perfectionnement

J'améliore ma pratique.

1j : 20 mai à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Transposer les techniques bio sur mes cultures

Certaines techniques bio m'intéressent, je veux les essayer sur mes cultures.

1j : 8 juin à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

Je recherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner.

1j : 27 mai à HEROUVILLE

Laurence FOS
02 31 70 25 33

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr - rubrique formation.

Quels prix de vente pour gagner ma vie ?

Jacquiers la méthode pour fixer mes prix de vente en fonction de mes prix de revient, du marché et de ma clientèle (exploitants installés en circuits courts avec a minima 1 an d'exercice)

2j : 17 et 18 mai à LISIEUX
Mathilde ROSETTE
02 31 70 25 59

Préparer ma retraite et réussir ma transmission

Je veux transmettre mon exploitation et bien vivre ma retraite.

1j : 1er juin à HEROUVILLE ou 20 mai à BERNAY

Catherine GODET
02 31 70 25 04

Formez-vous au piégeage des prédateurs (blaireaux...) !

Une formation de piégeur agréé est organisée par la Fédération des Chasseurs, sur 2 jours, avec un nombre de participants limité à 15, compte tenu du contexte sanitaire. Avec une partie théorique en salle sur la biologie des espèces prédatrices et leurs modes de capture, puis pratique en extérieur.

Les 21 et 28 mai, de 8h30 à 18h, à la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Sallen. Tarif : 10 € par personne. Repas à la charge de chacun. Inscription auprès d'Angélique PATRY au 02.31.68.11.16.

AGENDA

Prairiales 2021 : Soyons Clim'actif ?

Jeudi 10 juin, de 9h30 à 17h,
La Blanche Maison, Pont Hébert (50)

Sur la ferme expérimentale de la Blanche Maison, les Prairiales 2021 auront pour thématiques centrales l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la ressource sol et l'agriculture de conservation ainsi que la production animale par la voie des fourrages.

Contact : Catherine Bausson
02 31 47 22 69



Plate-forme d'essais en grandes cultures bio

Jeudi 17 juin 2021 à 10h et 14h,
Creully (14)

Visite de la plate-forme multipartenariale d'essais d'essais : conduite des cultures et valorisations des céréales, protéagineux et maïs ; vitrine variétale de céréales d'hiver et maïs.

Contact : Jacques GIRARD
06 74 09 25 98



LE CONSEIL AGRICOLE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE (C.A.S.₂E)

UN ATOUT POUR PILOTER VOTRE ENTREPRISE

80% DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT FINANCÉS

INTÉRESSÉ.ES ? CONTACTEZ-NOUS !

CALVADOS :
CAEN : 02 31 53 55 00
BAYEUX : 02 31 51 66 33
VIRE : 02 31 68 11 16
LISIEUX : 02 31 31 31 85



RÉGION
NORMANDIE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

10 prestations des Chambres d'agriculture de Normandie sont éligibles à l'aide CAS₂E. Ce dispositif régional est accessible à toutes les exploitations, une fois par an, jusqu'en décembre 2023, à hauteur de 1 500 euros maximum.



M'INSTALLER



AMÉLIORER MES PERFORMANCES TECHNO-ÉCONOMIQUES



PRENDRE DU RECUL ET ME PROJETER DANS L'AVENIR



ENVISAGER DE NOUVEAUX PROJETS



ADAPTER MON SYSTÈME AUX ENJEUX DE DEMAIN



ANTICIPER MA TRANSMISSION



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS